

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
8 septembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Comité du Conseil de sécurité  
créé par la résolution 1521 (2003)  
concernant le Libéria**

**Note verbale datée du 31 août 2004, adressée au Président  
du Comité par la Mission permanente de la Jordanie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Royaume hachémite de Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, et a l'honneur de l'informer, en application du paragraphe 4 de la résolution 1532 (2004) du Conseil de sécurité, qu'il n'existe ni fonds, ni avoirs, ni comptes détenus par Charles Taylor, des membres de sa famille ou un quelconque membre de l'ancien régime libérien dans les banques opérant en Jordanie.

